

**Monsieur Albert GOFFART**  
Fonctionnaire délégué  
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/186536 (DU)  
2043-0394/03/2007-448PU (DMS)  
N/réf. : gm/bxl2.1188/s.430  
Annexe : 1 dossier (suit)

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES (Laeken). Rue des Palais-outre-Ponts. Réaffectation de l'ancienne maison communale de Laeken et de son école. Avis conforme.

En réponse à votre lettre du 19 février 2008, réceptionnée le 21 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 mars 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis ***un avis conforme favorable***.

La demande porte sur quelques modifications à apporter au projet de réaffectation de l'ancienne maison communale de Laeken et de son école, qui a déjà fait l'objet d'un avis conforme (05/04/2006) et d'un permis unique (15/06/2006). Pour mémoire, la CRMS a déjà émis plusieurs avis de principe sur ces modifications (courriers du 30/03/2007 et du 13/09/2007) dans lesquels elle approuvait la réaffectation des combles de l'ancien bâtiment scolaire en deux logements, tout en formulant une série de recommandations et de questions à ce sujet. La demande actuelle prend en compte ces remarques et est conforme à l'avis de principe favorable émis le 17/11/2007. Dès lors, la CRMS approuve la présente demande.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président

c.c. à : AATL – DMS (Fr. Boelens)